

COMPTE-RENDU – ATELIER CITOYEN - VILLEJUIF

Mot d'accueil

M. Arthur Beaucé, membre du groupement WDPE et animateur de la soirée, a accueilli les participants, présenté le déroulement de l'atelier et rappelé la thématique de la soirée : prévention des pollutions et préservation de la ressource. La soirée a été divisé en deux parties :

- Un temps de partage d'information sur le débat et le projet ;
- Puis un temps de travail en groupe.

Mme Agnese Bertello, présidente de la Commission particulière du débat public, a ensuite pris la parole pour rappeler le statut d'autorité administrative indépendante, ainsi que les valeurs qui motivent les activités de la CNDP. Avant de passer la parole aux intervenants de la soirée, elle a présenté les objectifs du débat : d'une part, questionner l'opportunité du projet du SEDIF au regard de ses objectifs et d'autre part, questionner la proportionnalité du projet par rapport aux enjeux climatiques, énergétiques, sanitaires et réglementaires qui y sont liés.

Présentation du SEDIF

Mme Véronique HEIM, Directrice Etudes et Prospective au SEDIF, a présenté le plan d'action du SEDIF pour protéger la ressource en eau. Pour préserver la qualité et la quantité de l'eau, le SEDIF a identifié deux principaux leviers d'action :

- Limitier les fuites : en mettant en place une surveillance continue du réseau et en renouvelant plus régulièrement le réseau de canalisations et de branchements, afin de limiter au maximum les pertes en eau.
- Réduire les pollutions : en s'associant à différents acteurs pour prévenir les pollutions diffuses et les risques de pollutions accidentelles, à l'image du projet « Phyto'Cité » qui visait à limiter l'utilisation de pesticides urbains. Le SEDIF s'engage dans différentes actions partenariales : en participant au COTECO (Comité Technique de Coordination de bassin) de Seine Grands Lacs, en s'impliquant dans le Plan Terre et Eau 2025 pour protéger la nappe souterraine du calcaire de Champigny, et en contribuant aux SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de Bièvre, Marnes-Confluence et Croult-Enghien-Vieille-Mer.

En parallèle de ces actions partenariales, le SEDIF a souligné le lancement de plusieurs études, afin de définir différents programmes d'actions concrètes :

- Une étude hydrogéologique afin de définir de nouvelles zones de protection des points de captage et d'étendre les zones protégées ;
- Une étude de préfiguration pour la mise en place de paiement de services environnementaux dans le but de soutenir financièrement les agriculteurs engagés pour réduire leur utilisation de produits phytosanitaires ;

- Une  tude de pr figuration de programmes de solutions fond es sur la nature, pour identifier le cadre g ographique d'application de ce programme et ses sources de financement possibles ;
- Une  tude strat gique r gionale pour anticiper les effets du changement climatique sur la ressource en eau et adapter en fonction la strat gie de pr vention et de pr servation de la ressource.

Le SEDIF a rappel  l'int r t de sa technologie d'osmose-invers e pour assurer la distribution d'une eau potable de qualit , sans r sidu de polluant. Il a soulign  la n cessit  de combiner approche pr ventive et approche curative. Enfin, le SEDIF a conclu en rappelant que toutes ces actions d velopp es avaient des r sultats limit s, en raison du territoire tr s  tendu et tr s h t rog ne du SEDIF.

Mme Sandrine Meynier, charg e de mission relations usagers au SEDIF a ensuite pris la parole pour pr senter la strat gie d'accompagnement du SEDIF pour inciter au changement de comportement. Elle a pr cis  que cette strat gie s'applique davantage aux particuliers qu'aux principaux pollueurs en amont. Apr s une pr sentation des r sultats d'une enqu te de satisfaction r alis e aupr s de 2500 usagers du SEDIF, elle a d taill  les actions de sensibilisation men es :

- Le d veloppement de l'application « Mon Eau & moi », qui permet aux usagers de suivre leur consommation d'eau et d' tre alert  en cas de fuite ;
- La mise en  uvre d'animations scolaires, pour des  l ves de primaire et de coll ge : interventions en classes et distribution de kits p dagogiques dans plusieurs  coles ;
- La distribution de gourdes lors du portage des repas pour les public seniors et la distribution de kits dans les cabinets m dicaux ;
- La participation au programme « Eau Solidaire » pour d velopper des animations de quartiers sur le th me de l'eau potable, en collaboration avec les bailleurs du territoire.

Enfin, Maitre Th ophile Begel, avocat au Cabinet Huglo Lepage a pris la parole pour pr senter la r glementation applicable en mati re de r paration des pollutions. Il a expliqu  que les pollutions diffuses, c'est- -dire les rejets domestiques et industriels, sont aujourd'hui bien r glement es. Les services de l'Etat sont charg s de v rifier la r gularit  des rejets et de contr ler les taux de concentration des polluants dans l'eau. Il a ensuite expliqu  que le principe de pollueur-payeur fait actuellement l'objet d'une proposition de r vision : il s'agit de rendre ce principe applicable   deux nouvelles industries : l'industrie pharmaceutique et l'industrie cosm tique, responsables de 92% des pollutions en micropolluants dans les eaux r siduelles. Il a  galement pr cis  que soumettre ces deux industries au principe de responsabilit   largie du producteur (REP) les rend responsables de la pollution engendr e par les consommateurs de leurs produits, et qu'ils ont pour obligation de financer la gestion des pollutions qui seront entra n es. Enfin, il a pr cis  que les pollutions agricoles sont soumises   des r glementations majoritairement incitatives, alors m me que la France est le 3^e pays europ en en termes de nombre de pesticides utilis s et autoris s sur son territoire. Il a fait le bilan du plan  cophyto de 2007 et pr sent  l' chec de ce plan qui majoritairement incitatif, n'a pas permis d'entamer les changements pr vus. Il a conclu en rappelant l'urgence de r glementer sur ce sujet,  tant donn  que 98% des sols agricoles, qu'ils s'agissent des terrains en grande culture, de for ts, prairies permanentes

et terrains bio, sont pollués par au moins une substance phytosanitaire sur le territoire.

Mme Chloé Steinmetz, cheffe de projet eau et agriculture à la DRIEAT a ensuite pris la parole pour s'exprimer au sujet de la politique de protection des zones de captages. Elle a rappelé qu'à l'échelle d'un captage, les collectivités sont les acteurs principaux de la protection de la ressource. Au niveau de la DRIEAT, deux étapes structurent la protection de la ressource :

- L'élaboration de différentes études, pour définir l'aire d'alimentation du captage et établir un diagnostic des pressions pour obtenir des données sur l'origine des polluants ;
- La mise en place de plans d'actions à l'échelle des aires d'alimentation de captage qui s'applique à l'ensemble des acteurs du territoire.

Elle a ensuite fait état des démarches volontaires de concertation entre les acteurs de l'eau, qui ont lancé une dynamique de protection de la ressource. Elle a cité le Grenelle de l'environnement et la Conférence Environnementale de 2010, qui ont permis de définir 1000 aires de captages sur lesquelles agir en priorité sur l'ensemble du territoire national. Les Assises de l'eau en 2019 ont exigé que ces 1000 aires de captages prioritaires disposent d'un plan d'action d'ici fin 2021. Elle a aussi évoqué les évolutions dans le droit qui ont fait de la protection de la ressource un enjeu prioritaire. L'inscription de la compétence protection de la ressource dans le Code Général des Collectivités en 2020 et du droit de préemption en 2022 ont fait des collectivités les acteurs majeurs de la protection de la ressource en eau.

Elle a conclu en détaillant les leviers réglementaires qui existent pour protéger la ressource et qui sont inscrit dans le Code de l'environnement. Elle a donné l'exemple du Plan Eau, qui oblige les collectivités à mettre en place des plans de protection de la ressource d'ici 2027. Concernant la politique agricole, elle a mentionné le programme écophyto, dont l'ambition est de définir à horizon 2030 de nouveaux objectifs, comme la revalorisation des MAEC (contrats financés avec les agriculteurs pour accompagner leur changement de pratiques).

M. Emmanuel Morice, de l'Agence de l'eau Seine Normandie, a présenté ce que signifie la préservation de la ressource en eau pour l'Agence de l'eau et comment cette institution intervient sur cette problématique. Il est revenu sur la notion réglementaire de pollueur-payeur, qui veut que celui qui pollue est celui qui paie pour combattre cette pollution, en la traitant, la réduisant ou en faisant en sorte qu'elle n'ait pas lieu. Il a souligné l'importance de ce principe, qui constitue en majorité les redevances que perçoivent les Agences de l'eau.

Il a ensuite précisé qu'il existe différents types de redevances, en fonction du type de pression qui s'exercent sur la ressource et du type de pollueurs à l'origine de ces pressions. Ces redevances s'adressent à la fois

- Aux industriels qui rejettent des polluants dans l'eau ;
- Aux acteurs qui prélèvent la ressource proportionnelle aux volumes d'eau prélevés ;
- Aux metteurs sur le marché de pesticides ;
- Et aux citoyens via leur factures d'eau pour les rejets d'eaux usées.

Il a souligné que ces différentes redevances varient selon la pression exercée sur le milieu et que leur objectif premier est d'inciter à réduire l'impact sur le milieu.

Il est ensuite revenu sur les deux approches développées par l'Agence de l'eau pour protéger la ressource :

- L'approche quantitative, qui vise à limiter les prélèvements en eau et à mettre en place des économies d'eau ;
- Et l'approche qualitative qui vise à prévenir des contaminations de la ressource, à l'échelle des aires d'alimentation de captage.

M. Morice a par ailleurs présenté le programme d'intervention actuel de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Ce programme prévoit notamment :

- Un accompagnement des agriculteurs pour changer leurs pratiques ou leur système agricole, pour se convertir au bio, mettre des zones en herbier, réduire les ruissellements polluants ;
- Un accompagnement des collectivités pour protéger les captages en mettant en place des espaces de dialogue avec le monde agricole et pour améliorer et sécuriser leur réseau.

Il a conclu en partageant les discussions qui se lancent actuellement au sein de l'Agence de l'eau au sujet du prochain programme d'intervention. Il a précisé que la coopération sur la préservation de la ressource, des partenariats avec les agriculteurs pour intervenir sur les aires d'alimentation de captage ou encore la sécurisation des approvisionnements en eau potable seront des enjeux importants de ce nouveau programme.

A la suite de ces présentations, les travaux en groupe se sont lancés. Les participants étaient invités à se répartir autour de **trois tables** :

- Une table sur le sujet de la **collaboration entre les opérateurs** ;
- Une table sur celui du **changement de comportement des usagers** ;
- Et une table sur **l'implication des agriculteurs, industriels et collectivités** pour préserver la ressource.

Au bout de 25 minutes, les personnes avaient pour consigne de s'installer à une autre table, afin de pouvoir traiter et contribuer aux trois thèmes au cours de la soirée.

Table « Quelle implication des agriculteurs, industriels et collectivités pour préserver la ressource ? »

Les participants ont débattu du principe de **pollueur-payeur** et de la réglementation actuelle qui en découle. Pour certains, la réglementation doit évoluer : elle doit être plus **coercitive** et élargie à toutes les industries polluantes. A ce titre, le SEDIF pourrait être soumis au principe du pollueur-payeur étant donné que les rejets de concentrats dégradent les milieux pour les participants. Pour d'autres, le principe de pollueur-payeur est un **droit de polluer**. Pour d'autres encore, le projet du SEDIF donne une nouvelle réalité au principe de pollueur-payeur : dans ce schéma défendu par quelques participants, le **pollueur est le SEDIF**, le pollué est la ressource en eau et le payeur est l'utilisateur, puisque le projet prévoit

débat public organisé par

une hausse du prix de la facture d'eau.

Les discussions ont aussi porté sur le besoin d'inciter davantage les agriculteurs à transitionner vers des **modèles d'agriculture biologique**. Les participants ont évoqué des incitations et des **soutiens financiers** mais ont aussi recommandé la création de **zones humides**, puisque leur végétation assainit l'eau, filtre la pollution et permet de préserver la biodiversité. La possibilité de diffuser des pratiques d'engagement citoyen et environnemental, qui sont aussi des moments communautaires, a également été proposé. Une implication des citoyens des villes pour faire du désherbage des vignes, sans utiliser de pesticides a été invoqué en exemple.

Des questions de **démocratie** ont également été soulevées : plusieurs participants ont expliqué que si l'existence des comités de bassin et parlement de l'eau est très utile, dans les faits, ces organes ne fonctionnent pas car chaque acteur défend ses propres intérêts. Les participants ont plutôt milité pour des instances et des méthodes qui permettent de faire **converger les intérêts**. Dans ce cadre, le renforcement du rôle de l'Agence de l'Eau a été jugé souhaitable au cours des échanges, autant que l'identification de modalité de gestion de l'eau qui garantisse une solidarité entre l'amont et l'aval.

Lors des discussions, les participants ont aussi partagé entre eux **diverses ressources** : une personne a par exemple recommandé des sites publics qui recensent les activités polluantes, qu'elles soient agricoles ou industrielles, le long des cours d'eau. Ces échanges ont conduit les participants à formuler la recommandation suivante : organiser une **solidarité entre tous les acteurs de l'eau** le long de la ressource, qui pourrait prendre la forme d'un collège regroupant industriels, agriculteurs et citoyens des villes.

Enfin, les participants ont insisté sur la nécessité de réfléchir aussi aux moyens qui existent pour **empêcher la pollution en amont** et ne pas limiter le débat à des réflexions sur les moyens techniques pour traiter ces pollutions. Ils se sont enfin posés la question suivante : quelle est la limite entre **imposer ou interdire** le polluant ?

Table « Quelle collaboration entre opérateurs pour diminuer la pollution en amont et préserver la ressource ? »

Les personnes ont débattu de l'intérêt d'une **régie publique** et défendu ce modèle qui permet d'investir dans la préservation de la ressource, notamment via les **redevances** qui financent les Agences de l'eau. Pour les participants, un modèle de régie publique permettrait de **favoriser la collaboration** entre les opérateurs, producteurs comme distributeurs d'eau potable. Les participants se sont aussi posés les questions suivantes : la régie publique a-t-elle les moyens d'une maintenance long terme ? Les collectivités ont-elles toutes les moyens (financiers, techniques et humains) de passer en régie publique ?

Les discussions ont fait état de manière consensuelle d'un **manque de concertation** entre les opérateurs

et une absence de consultation des opérateurs en amont du projet. Plusieurs participants ont demandé l'organisation d'un « **Grenelle de l'Eau** » en Ile-de-France, une instance de coopération ouverte, publique et permanente, qui réunirait l'ensemble des opérateurs de l'eau, les ministères, les Agences de Santé, les citoyens, la société civile. Pour les participants, cette coopération ouverte et publique est la **solution** pour prévenir de la pollution et préserver la ressource.

Les participants se sont également questionnés sur l'**échelle pertinente** pour gérer et préserver la ressource en eau : pour certains, l'échelle du **bassin versant** est la plus pertinente, pour d'autres, l'échelle du **réseau**. Pour d'autres encore, la protection de la ressource relève de la **politique européenne**. Quelques participants ont pointé la complexité de l'échelle européenne, qui ne prend pas en compte les spécificités des territoires locaux. Les participants ont rappelé l'importance de donner un pouvoir aux citoyens dans la gestion de l'eau, quelle que soit l'échelle.

Enfin, les participants ont souligné la **disproportion** entre les sommes allouées au projet du SEDIF et celles dépensées pour la protection de la ressource. Ils ont aussi insisté sur le **besoin de solidarité** entre les opérateurs : pour le partage et l'accès à la ressource, puisque les territoires ont accès à une qualité d'eau différentes, et pour la gestion des pollutions, les territoires situés en amont des cours d'eau étant davantage impactés.

Table « Quelles préconisations pour le changement de comportement des usagers ? »

D'une manière générale, les participants ont exprimé leur **incertitude** sur l'effet d'un changement de comportement des usagers. Ils ont identifié plusieurs leviers d'action. Celui de la **tarification** d'abord : en recommandant de mettre en place une tarification de l'eau **progressive, incitative et solidaire**, qui prenne en compte les difficultés financières des foyers les plus défavorisés et s'adapte aux types d'usages.

Un autre levier identifié est celui de l'**information** : certaines personnes ont demandé de favoriser l'accès à l'information de base sur le prix et la qualité de l'eau aux citoyens. Ces informations permettraient selon eux d'améliorer la confiance des citoyens dans l'eau du robinet. Les participants ont désigné les associations et les écoles comme principaux relais pour **sensibiliser** dès le plus jeune âge aux pratiques de **sobriété**.

Les participants ont partagé le constat suivant : les effets du changement de comportement des usagers seront limités s'ils ne s'accompagnent pas d'une **réglementation** sur la gestion de l'eau par le **privé**. Les quantités d'eau pompée par les entreprises privées doivent être davantage réglementées et contrôlées pour plusieurs participants.

Enfin, plusieurs participants ont affirmé le besoin de combiner le changement des **pratiques individuelles** à des **actions d'incitation** pour modifier les pratiques quotidiennes dans les foyers. L'idée d'une responsabilité partagée a été évoquée par plusieurs participants, pour qui le changement de

comportement ne peut se limiter aux actions individuelles, mais est un point de départ fondamental pour initier des évolutions sociétales.

Temps d'échange et conclusion

Un dernier temps d'échange entre les représentants du SEDIF, les intervenants et les participants s'est ouvert à la suite des restitutions des différentes tables de travail.

Mme Sandrine Meynier, chargée de mission relations usagers au SEDIF a réagi au sujet de la solidarité financière, en expliquant que le SEDIF souhaite distribuer des aides financières pour les foyers les plus défavorisés, mais qu'aujourd'hui, ces aides ne sont pas attribuées. Elle a précisé que le SEDIF est conscient des progrès qu'il lui reste à faire sur ce sujet. Elle a conclu en expliquant qu'elle regrettait que le sujet de la santé n'ait pas été évoqué au cours de la soirée.

M. Hervé Corn, fondateur de l'association Agir à Villejuif a ensuite pris la parole pour exprimer son opposition au projet. Il a pointé des sujets manquants dans le dossier de présentation du projet, comme la **question des pesticides** et l'impact de ceux-ci sur notre vie quotidienne. Il a reproché à la maîtrise d'ouvrage son manque d'honnêteté et de communication concernant les **alternatives existantes** à la technologie proposée.

Mme Agnese Bertello, Présidente de la Commission Particulière du Débat Public a conclu la rencontre, en rappelant l'objectif de ces ateliers et de la modalité de travail en groupe. Elle a rappelé les différentes modalités pour participer au débat : kit du débat, cahier d'acteurs, plateforme participative, questionnaire en ligne et prochaines rencontres à venir.